

## Synthèse de l'atelier 3 organisations professionnelles

Mostafa ERRAHJ

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENAM), Maroc

L'atelier 3 s'est structuré autour de six communications avec une présentation introductive de deux films sur l'organisation professionnelle, à deux niveaux ; le niveau local et le niveau régional. Les six communications peuvent être classées en quatre catégories.

- Une présentation de cas sur le Maroc (Gharb) et le Niger où on assiste à un phénomène de reconquête par la base de structures professionnelles créées d'en haut.
- Une deuxième catégorie, où une organisation professionnelle régionale, toujours au Maroc, a progressivement tenté d'intégrer la petite et moyenne agriculture aux différents marchés pour se situer par la suite dans le champ du développement social.
- Une troisième catégorie a abordé la thématique de l'accompagnement des projets collectifs, avec quelques questions sur les pistes d'accompagnement. La communication des collègues allemands a présenté un instrument d'accompagnement à la prise de décision pour la gestion des ressources en eau.
- La communication de Philippe Lacombe est plus une réflexion sur la redéfinition des organisations paysannes et les précautions, sous forme interrogative, que je soumettrai au débat en fin de mon intervention.

Des idées-forces qui ont traversé l'ensemble des communications, et là c'est une lecture personnelle qui peut ne pas être partagée par l'ensemble des participants, on peut schématiquement retenir que les organisations professionnelles présentées et analysées dans cet atelier dans les pays du sud de la méditerranée ont été impulsées et catalysées par l'Etat et qu'on assiste ensuite à un phénomène de reprise et réappropriation de ces structures mais à un niveau local, qui timidement prend une dimension régionale. Contrairement au contexte du Nord, particulièrement français, où ces organisations ont émergé dans un environnement totalement différent, ici il est hors de question de prétendre à un transfert de modèle ou à une copie conforme ; il faut plutôt en tirer les principes et les clés de réussite.

La chose qui est commune de part et d'autre de la Méditerranée est que nous assistons à un phénomène de recherche continue de la légitimation de ces organisations professionnelles ; c'est une légitimité qui ne peut être cherchée que par rapport aux marchés. Le cas frappant de la COPAG illustre cette lecture ; elle s'est renforcée de l'intérieur en profitant de la libération des échanges économiques, les considérant comme une opportunité au lieu d'une fatalité ou une contrainte.

Les OPA sont appelées à négocier continuellement leur légitimité en se définissant d'autres attributions que celles pour lesquelles elles étaient initialement créées, sinon elles sont vouées à la disparition. Que ce soit le phénomène de reconquête par la base de structures initialement impulsées par l'Etat ou le

phénomène inverse de recherche continue de légitimité, ces deux phénomènes nécessitent un accompagnement.

On n'a pas parlé assez d'accompagnements spécifiques à des projets collectifs mais il y a des contenus et des formes d'accompagnement qui doivent être définis localement et qui sont liés aux défis et aux enjeux face auxquels évoluent ces organisations professionnelles. Si on prend l'exemple de l'instrument d'accompagnement proposé en basse Basse et celui requis dans la syndicalisation au Niger ou encore la récupération de droits sur un territoire au Maroc, on voit qu'il y a une différence assez fondamentale quant aux instruments qui peuvent être envisagés.

Les trois grands axes de réflexion proposés par Philippe Lacombe, outre une question formulée par un des participants, méritent d'être soumis au débat en séance plénière ou lors de la table ronde.

Les trois réflexions sont les suivantes :

- les organisations paysannes ne sont pas un phénomène spontané ou naturel mais elles prennent naissance et émergent dans des contextes très spécifiques et exigent un accompagnement ;
- les organisations paysannes sont exposées au changement, et cela appelle une adaptation et une redéfinition continues des missions, des mandats, des rôles et des formes ;
- les organisations paysannes sont appelées à partager avec d'autres opérateurs les attributions pour lesquelles elles étaient mises en place.

La question s'énonce ainsi : comment peut-on accompagner tous ces projets collectifs de différentes formes sans les fragiliser ni les instrumentaliser ?